

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Conseil Départemental des Vosges
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	S25019
Date de mise en ligne :	Le mercredi 02 juillet 2025 à 09:00:01
Date de clôture :	Le mercredi 10 septembre 2025 à 16:00:00
Titre :	Impression sur papier et sérigraphie sur tous supports
Descriptif :	Les prestations sont réparties en 2 lots. Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre attribué à un maximum de 4 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). Accord-cadre avec minimum et maximum. Le montant total des prestations du lot n°1 pour la durée de l'accord-cadre est défini comme suit : Minimum HT : 20 000,00 € Maximum HT : 100 000,00 € Le montant total des prestations du lot n°2 pour la durée de l'accord-cadre est défini comme suit : Minimum HT : 10 000,00 € Maximum HT : 50 000 €

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[04/08/2025 à 12:51:29] Concernant les échantillons du lot 2, "Vous souhaitez un échantillon de "syntisol" ce produit n'apparaît pas dans la DET. Est-ce que ce produit pourra être amené à être imprimé malgré tout? De plus, pour l'échantillon en 80x200, ce dernier doit-il être vierge ou imprimé?"

Questions / Réponses

[04/08/2025 16:13:33] Bonjour,

Comme précisé dans le règlement de consultation, « [...] Ces échantillons pourront provenir de productions de supports de communication d'autres clients ou de surtirage et dont le contenu restera à la discrétion des candidats [...] »

Il est donc attendu une impression de votre choix nous permettant d'évaluer votre faculté d'imprimer sur ce type de support.

Des besoins pourront effectivement faire l'objet de marchés subséquents sur ce type de support tout au long du marché.

Nous confirmons qu'il n'a effectivement pas été demandé de le chiffrer dans le DET, ce qui n'est constitué pas une erreur.

Cordialement.

[18/07/2025 à 16:05:52] Bonjour,

Concernant les échantillons à fournir: 2 affiches 600x600mm: Pouvons nous les sortir sur un format moins important en numérique pour test colorimétrique ?

Merci pour votre retour.

[21/07/2025 08:05:50] Bonjour,

Non, il n'est pas accepté de variations de format pour les réalisations spécifiques demandées à l'article 5.3 du règlement de la consultation.

Les formats demandés doivent impérativement être respectés.

De la même manière, il n'est pas possible de fournir une version numérique uniquement.

Cordialement.

[17/07/2025 à 12:36:58] Concernant le lot 2, sur la vitrophanie, que signifie "double densité"? Devons-nous réaliser une impression en double vitrophanie (lecture intérieure + lecture extérieure)? Merci pour vos précisions.

Questions / Réponses

[18/07/2025 09:45:56] Bonjour,

Pour l'impression de double vitrophanie :

Cela signifie que l'impression est réalisée en deux couches d'encre superposées, souvent avec une couche de blanc opaque entre dessous.

Cette technique permet :

- Une meilleure opacité (les couleurs restent plus vives, même lorsqu'elles sont exposées à la lumière du jour à travers une vitre).*
- Une lisibilité des deux côtés (on peut imprimer une image ou un message visible à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de la vitre)*
- Le principal étant que l'impression soit bien visible (bien dansée) car sur un support transparent les couleurs ont tendance à être fades.*

Pour le sens d'impression :

Elle peut être demandée soit en lecture normale soit en impression miroir pour un collage en intérieur (mais pas les deux en même temps).

Il est toutefois rappelé qu'il n'est pas demandé d'impression des documents listés dans le Détail Estimatif

Témoin : celui-ci ne représente pas une commande réelle, mais uniquement la base de notation du critère Prix.

Cordialement.

[03/07/2025 à 11:05:42] donc cela vous est égal que le prestataire vous livre un produit qui ne serait pas adapté à votre besoin ? Seul le prix compte donc ?

[03/07/2025 11:17:43] Nous tenons à vous préciser que les prix que vous communiquerez sont donnés à titre indicatif et restent déclaratifs au stade de l'accord cadre. Ils constituent uniquement la base de notation du critère 'prix' dans le cadre de la sélection des futurs titulaires. Le besoin technique précis sera transmis aux candidats retenus lors de chaque marché subséquent.

Cordialement

[03/07/2025 à 08:52:31] Bonjour,

Pour le LOT 2 : Autocollant et vitrophanie : quelle est la durée de vie souhaitée ? Cette question induit le type technique d'adhésif et par conséquent son coût :

VYNIL MONOMERE durée de vie 2ans voir 3

VYNIL POLYMER durée de vie 7 à 10ans

[03/07/2025 11:02:09] Bonjour,

Nous laissons volontairement aux candidats le choix du produit qu'ils souhaitent mettre en avant, au meilleur prix.

Cordialement